

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 du mois d'octobre, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

OBJET :

N° 23-134

« SECOURS EAU »

Date des convocations :
21 septembre 2023

Membres présents : 5
Membres en exercice : 8
Nombre de votants : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

✓ Présents(es) :

Mesdames BAUDE, BENOIT.
Messieurs DUCHE, MOALLIC, THULEAU.

✓ Absents(es) :

Mesdames CHATEAU, ISENDICK-MALTERRE.
Monsieur GUIARD.

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE
DECIDE

D'accorder un secours financier, à 2 personnes, pour le règlement de leur dette de facture d'eau pour un montant global de 496,01 €.

La somme sera versée directement à – SEPRA – TSA 47112 - 17201 ROYAN CEDEX

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 11/10/2023
Certifié conforme

Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 12/10/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES

Fait à ROYAN, le 2 octobre 2023



Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20231002-DEL-23-134-DE
Date de télétransmission : 11/10/2023
Date de réception préfecture : 11/10/2023